



Asbl Comité du quartier Meunier
21, rue de la Mutualité
1190 Forest
quartiermeunier@gmail.com

Forest, le 1 août 2015

Commune de Forest
Collège des Bourgmestre et Echevins
A l'attention de Mme Betty MOENS, Secrétaire Communale
Rue du Curé 2, 1190
bettymoens@forest.irisnet.be

DROIT D'INTERPELLATION DES HABITANTS

Nous soussignés, habitants des rues situées autour de la Place Constantin Meunier et représentés par l'Asbl Comité du quartier Meunier, ayant pour but l'amélioration de la vie du quartier tant du point de vue de la convivialité et de la qualité de vie que de la défense des intérêts des habitants, aimerions, par la présente, porter à votre attention nos inquiétudes quant à l'avenir de notre quartier.

Confrontés ces derniers temps à une prolifération de projets immobiliers qui ne respectent pas le caractère du quartier et son patrimoine architectural ni ne rencontrent nos attentes en termes de développement durable, nous souhaitons recevoir les éclaircissements suivants :

- Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale a pris la décision d'entamer la procédure de classement de la Villa de J.-B. Dewin et de la partie du jardin située dans son prolongement au 33 de la rue Meyerbeer. Quelle est la position du Collège par rapport à la création d'une cinquantaine d'appartements (et de 80 parkings) à l'angle des rues Meyerbeer/Mutualité tel qu'annoncée par le Ministre-Président Vervoort ? Peux-t-on savoir sur quelles considérations le Collège appuie sa position ?
- Le Collège a-t-il bien mesuré les impacts d'un projet d'une telle ampleur, et notamment les conséquences pour les riverains et le quartier (stationnement des véhicules, augmentation de la circulation, pollution atmosphérique, destruction de l'environnement du fait de l'abattage des arbres, sous-capacité existante des écoles et crèches dans la zone) ?
- Etant donné la problématique des logements vides à Forest, telle que mentionnée dans le « Forest Info » été 2015, dans quelle mesure a-t-on besoin d'immeubles neufs dans une zone déjà dense ?
- La plupart des habitants du quartier sont convaincus que l'implantation d'un énorme projet immobilier jouxtant la Villa Dewin et la partie du jardin qui seront classés réduira considérablement la portée de la mesure de classement. Le collège échevinal partage-t-il cet avis ?

Demande soumise dans le cadre du droit d'interpellation des habitants
- Août 2015-

Par la présente, nous formulons la demande d'être entendus lors du prochain Conseil Communal.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez aux questions soulevées ici, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous adressons nos sentiments les plus cordiaux,